

Image not found or type unknown



## Chiens assis dans copropriété

Par **tantepim**, le **17/04/2009** à **11:50**

Bonjour,

Lorsque le il n'est pas fait mention dans les parties communes et privatives du règlement de copropriété, des chiens assis, à qui incombe la réparation ou changement de l'entourage en zinc de ces chiens assis? Est-ce le propriétaire du logement ou à la copropriété?

Merci de bien vouloir me répondre.